

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

cours des trois premières années, sont par la suite contraints de participer au programme.

M. Malone: Pas du tout!

M. Pepin: Mais si!

M. Malone: Ils ne seront pas contraints d'y participer.

M. Pepin: Cinquièmement, depuis le 1^{er} janvier 1984, les agriculteurs qui ont choisi de participer au programme paient à la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest une contribution équivalant à 1.5 p. 100 du produit de leurs ventes de grains jusqu'à concurrence de \$900. Cette contribution était fixée auparavant à 2 p. 100. Je tiens seulement à ajouter que jusqu'en mars 1984 les agriculteurs avaient cotisé à la Caisse 365 millions de dollars.

Sixièmement, à l'heure actuelle, le gouvernement contribue 3.5 p. 100 du produit des ventes de grains des participants. Donc, les participants, 1.5 p. 100; le gouvernement, 3.5 p. 100. Antérieurement au 1^{er} janvier 1984, il contribuait 4 p. 100. De 1976 à la fin de mars 1984, le gouvernement fédéral a versé 720 millions de dollars. Je constate que les députés d'en-face prennent des notes. Je les félicite pour leur sens des responsabilités.

M. Neil: Ce sont tous des agriculteurs.

M. Pepin: Le gouvernement fédéral paie de l'intérêt sur ce qui reste à la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest une fois que les versements ont été effectués. De 1976 jusqu'à la fin de mars 1984, le gouvernement a ainsi payé 244 millions de dollars d'intérêt. Les députés remarqueront le taux d'intérêt relativement généreux que le gouvernement verse à cette caisse.

M. Hovdebo: Neuf pour cent.

M. Pepin: Je parle de centaines de millions; ce n'est pas une maigre pitance.

La Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest a versé des sommes considérables en 1977 et en 1978, soit en tout 365 millions de dollars. C'est surtout parce que le prix moyen par tonne de grains vendus avait beaucoup baissé ces années-là, par rapport aux niveaux des prix beaucoup plus élevés enregistrés en 1974, 1975 et 1976. Les prix des céréales ont remonté cependant après 1978 et le revenu des producteurs de grains a augmenté. Ainsi, en 1981, dans les Prairies, le secteur céréalier a enregistré des recettes brutes de 6.2 milliards, soit un record, après avoir vendu cette année-là 29.6 millions de tonnes au prix moyen de \$209 la tonne. On n'a donc pas eu à verser quoi que ce soit aux agriculteurs.

Je voudrais maintenant me pencher sur la situation actuelle, qui est catastrophique et qui justifie les modifications dont je vais parler. De 1981 à 1983, la valeur moyenne des sept céréales visées par le programme a baissé de 20 p. 100 pour se situer à \$168 la tonne. Les députés se souviennent sans doute qu'en 1981, la tonne se vendait \$209. D'autre part, le volume des ventes a augmenté de 24 p. 100, pour passer à 36.7 millions de tonnes en 1983. Il y a donc eu un fléchissement des prix mais une forte augmentation du volume. L'augmentation extrêmement souhaitable des ventes de céréales qui, soit dit en passant, prouve l'excellent travail accompli par la Commission canadienne du blé et le secteur céréalier en général, dans le domaine de la vente et du transport des céréales des Prairies, a eu pour effet de masquer les répercussions négatives de la baisse des prix, ce qui fait que le programme de stabilisation

concernant le grain de l'Ouest a été moins sensible au déclin des prix. L'augmentation importante de nos exportations a empêché le programme d'agir moins fortement devant le déclin des prix.

• (1230)

En outre, l'augmentation importante des volumes a contribué à neutraliser l'effet qu'auraient eu des augmentations des coûts de production sur les liquidités nettes des producteurs ces dernières années. Ainsi, même si les recettes totales et les rentrées d'argent sont élevées depuis trois ans grâce aux volumes records des ventes, les agriculteurs éprouvent néanmoins certaines difficultés financières par suite du fléchissement des prix et de l'augmentation des coûts.

En d'autres termes, étant donné que les céréaliers des Prairies touchent plus d'argent parce qu'ils vendent plus de céréales, leurs liquidités nettes ne sont pas tombées en-dessous de la moyenne quinquennale précédente, et il n'y a, par conséquent, aucune raison en vertu de la loi actuelle de leur verser des paiements compensatoires, même si le secteur céréalier éprouve de graves problèmes à cause de la baisse des prix et de l'augmentation des coûts de production. Est-ce clair? J'attendais des applaudissements, et c'est pourquoi j'ai fait une pause. Je dois donc en conclure que le programme actuel de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne réagit pas autant qu'il le devrait aux besoins financiers des agriculteurs. C'est la raison de ces modifications que j'annonce aujourd'hui.

Le gouvernement est au courant de cette situation financière difficile, et, comme nous le savons, bon nombre de producteurs céréaliers se trouvent pris dans un étau financier car leurs bénéfices nets, une fois payés les coûts de production, ont diminué depuis une dizaine d'années tant pour ce qui est de leur pouvoir d'achat qu'en proportion de leurs recettes totales. On en trouve un indice dans le nombre croissant des faillites agricoles. Je possède tous les chiffres, mais je ne les citerai pas dans mon exposé.

Les dettes agricoles en souffrance ont également augmenté considérablement ces dernières années. Elles dépassent maintenant au total 20 milliards, dont la moitié dans l'Ouest. Comme l'avait fait remarquer au printemps de 1963 l'atelier de la Fédération canadienne de l'agriculture qui examinait la question du crédit agricole d'une façon générale 10 à 15 p. 100 des agriculteurs étaient en difficulté financière à cause de leur endettement.

Comme en vertu du programme existant aucun paiement de stabilisation ne sera versé aux agriculteurs pour l'année civile se terminant le 31 décembre 1983, le gouvernement a bien vu qu'il fallait y apporter des modifications pour l'adapter davantage à la situation financière des agriculteurs. Il a donc examiné très attentivement les facteurs qui semblaient empêcher le programme de répondre efficacement aux besoins des agriculteurs.

Le principal d'entre eux réside dans le volume accru des ventes de céréales par rapport aux variations des prix de vente et des coûts de production. Même si les prix ont diminué durant deux années d'affilée et sont maintenant relativement bas par rapport à ceux de 1980-1981, aucun paiement en vertu de la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ne pouvait leur être versé pour 1983. Cet état de choses demeurera